



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le

- 3 JUIL. 2018

ID : 056-215601626-20180628-DB2018062803-DE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
28 juin 2018

DESIGNATION DE DELEGUES DANS DIVERS ORGANISMES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN , Thierry LE FLOCH , Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE ;

Secrétaire de séance : David DREGOIRE

Présents : 29
Pouvoirs : 04
Absent : 00

DIRECTION GENERALE DES SERVICES**DESIGNATION DE DELEGUES DANS DIVERS ORGANISMES**

Rapporteur : Antoine Goyer

La commune est représentée dans diverses instances et organismes dans lesquels ont été désignés des délégués lors du Conseil municipal du 17 avril 2014 et 25 novembre 2015.

Des modifications sont apportées :

➤ **Comité national d'action sociale**

(CNAS)

Titulaire	Suppléant
Antoine GOYER	Katherine GIANNI

➤ **Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :**

Le nombre de sièges est prévu par délibération. Lors du Conseil municipal du 25 juin 2014, il a été décidé de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel, **soit 4 titulaires et 4 suppléants.**

	Titulaires	Suppléants
Président	Ronan LOAS	Antoine GOYER (représentant du Maire)
Majorité	Pascaline ALNO	Patricia QUERO-RUEN
Majorité	Serge LECUYER	Patrick GOUELLO
Majorité	Pierre-Yves CAINJO	Hélène BOLEIS

➤ **Conférence d'entente intercommunale avec la ville de Larmor-plage – fourniture de repas (3 membres) : **Hélène Boleis – Antoine GOYER – Katherine Gianni****

➤ **Groupement d'achat départemental (cuisine centrale)**

Titulaire	Suppléant
Antoine GOYER	Katherine GIANNI

➤ **Référent Sécurité routière**

Titulaire	Suppléant
Patrick GOUELLO	Pierre-Yves CAINJO

➤ **Conseil de vie sociale de Kerbernès**

Titulaire	Suppléant
Martine LIEDOT	Pascaline ALNO

➤ **Conseil d'administration du Collège Charles De Gaulle**

Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant
Hélène BOLEIS	Martine LIEDOT	Armelle GEGOUSSE

➤ **L'Office Municipal de la Vie Associative de Ploemeur :**

Dirigé par un conseil d'administration de 15 membres, comprenant deux des membres élus désignés par le conseil municipal (délibération du 28-05-2014).

Il est composé de membres de droit, dont 4 élus désignés par le conseil municipal de la ville de Ploemeur, et de membres adhérents :

- 1) Anne-Valérie RODRIGUES
- 2) Claudie LE BIHAN
- 3) Armelle GEGOUSSE
- 4) Patrick GOUELLO

➤ **L'Office Municipal des Sports :**

Titulaire 1	Titulaire 2
Patrick GOUELLO	Anne-Valérie RODRIGUES

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 18 juin 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **PROCEDE** aux désignations citées ci-dessus

Délibération adoptée à la MAJORITE

17 POUR

(R. LOAS, S. LECUYER, A. GOYER, D. DREGOIRE, H. BOLEIS, P. QUERO-RUEN, P. ALNO, P. GOUELLO, K. GIANNI, JL MADEC, M. LIEDOT, B. CLERGEON, A. GEGOUSSE, AV RODRIGUES, C. LE BIHAN, PY CAINJO, C. CAINJO)

8 CONTRE

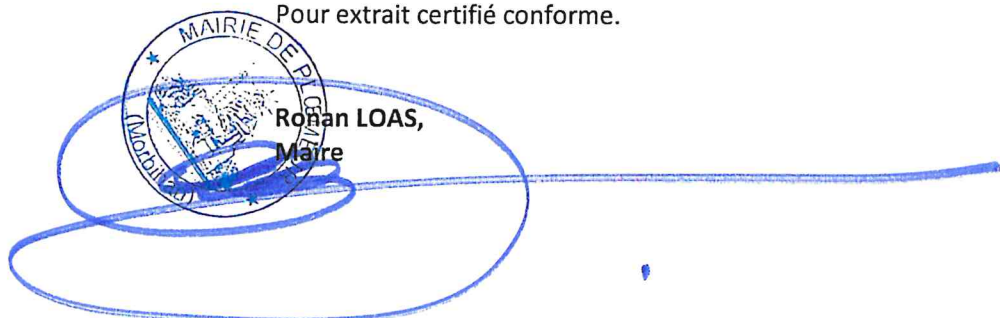
(L. TONNERRE, D. SAURAY, M. ROUALO, D. DAUGES, T. DUPONT, P. DONIES, D. QUINTIN, I. LE RIBLAIR)

8 ABSTENTIONS

(D. LE LORREC, I. BELLEC, M. LE MESTRALLAN, T. LE FLOCH, S. BRITEL, N. DELALEE, Y. ALLANIC, JG GOURLAIN)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.


Ronan LOAS,
Maire